

Investissez dans

LES TALENTS DE DEMAIN

En nous versant
le solde de la
**TAXE
D'APPRENTISSAGE
2026**

ECOLE DE COMMERCE
ET DE MANAGEMENT
CORSICA
TAXE D'APPRENTISSAGE 2026

Une école engagée, pour la société, et pour les entreprises.
Le Monde évolue, l'enseignement aussi...

En 2026 encore, nous avons besoin de votre contribution

🕒 Les dates clés à retenir

26 MAI

Ouverture du portail aux employeurs

1ère période de répartition

26 MAI AU 21 AOUT

Le 26 Mai : Ouverture de la campagne de répartition

Le 21 Août : Clôture de la campagne de répartition

Le 01 Septembre : 1er virement des fonds répartis

2ème période de répartition

03 SEPTMBRE AU 21 NOVEMBRE

Le 03 Septembre : Ouverture de la campagne de répartition

Le 21 Octobre : Clôture de la campagne de répartition

Le 05 Novembre : 2^{ème} virement des fonds répartis

Fonds non répartis

**FIN DES CAMPAGNES
DE RÉPARTITION**

A partir du 27 Novembre

: Versement des fonds non répartis par
voie réglementaire

LE SAVIEZ-VOUS ?

Verser votre taxe d'apprentissage à ECM Corsica c'est :

- contribuez à la formation de vos futures cadres et managers qui assureront demain le développement économique de notre territoire
- gardez une formation de qualité et soutenez la mise à niveau de nos outils pédagogiques
- bénéficiez de formations connectées aux réalités de vos entreprises et développez des cursus en lien direct avec vos attentes
- maintenez un cercle vertueux entre entreprises et formation

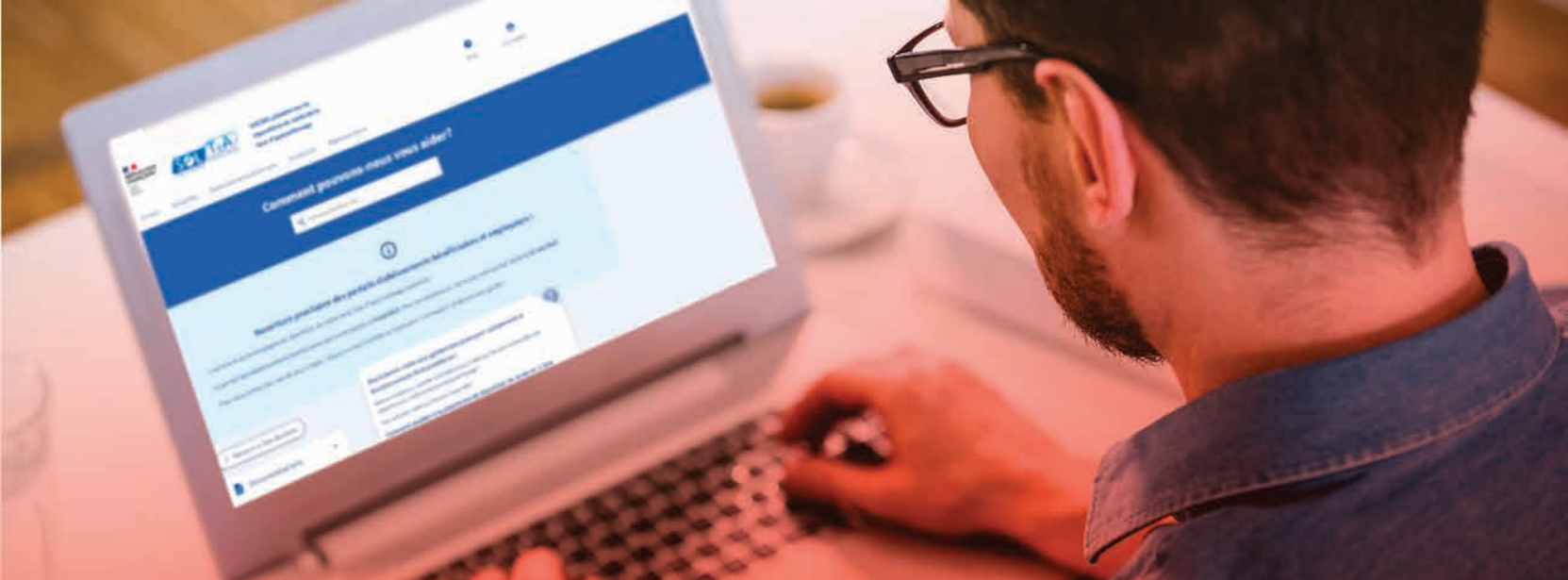
🗨 NOS ANCIENS ÉTUDIANTS TEMOIGNENT

Enzo CAMPANINI

Chargé de développement commercial au sein de GEOSAT
« Ancien étudiant en KEDGE Bachelor à Bastia »

“ Mon métier consiste, comme son intitulé le dit si bien, à développer la partie commerciale. Mon quotidien n'est jamais le même car je fais face chaque jour à de nouveaux défis. Mais en général, ma journée est rythmée par des interactions avec les clients, pour du suivi de dossier, l'ouverture de certaines affaires, la prospection et la prise de rendez-vous. Nous pouvons être en contact avec des particuliers, mais aussi des professionnels comme des chargés d'affaires de petites sociétés ou des directeurs de service de grands groupes français et internationaux.

Mes années à KEDGE Corsica m'ont offert la possibilité d'apprendre auprès d'intervenants expérimentés et passionnés. Les cours étaient axés sur des cas très concrets comme des entreprises insulaires, ainsi que les projets menés à bien avec les différents partenariats de la CCI de Corse, et j'ai pu acquérir des compétences directement applicables dans mon travail. ”



COMMENT VERSER À l'Ecole de Commerce et de Management Corsica Kedge Business School

3 ÉTAPES CLÉS

- 1 CALCULER** le montant dû
au titre de la masse
salariale 2025
- 2 DECLARER ET PAYER**
ce montant à l'URSSAF
ou à la MSA via la DSN
d'avril 2026
- 3 LE REPARTIR**
directement aux établissements
de son choix via la plateforme
SOLTéA (p.4) à compter du
26 Mai 2026

Taxe d'apprentissage ce qui change depuis 2026

En 2026, la taxe d'apprentissage reste un impôt obligatoire dû par la majorité des entreprises employant des salariés. Elle est calculée sur la masse salariale annuelle et déclarée via la Déclaration Sociale Nominative (DSN), selon les modalités fixées par l'administration. Le recouvrement est assuré par l'URSSAF ou la MSA pour les entreprises relevant du régime agricole.

Une partie de cette taxe, appelée solde de la taxe d'apprentissage, peut être affectée par les entreprises aux établissements habilités à percevoir ces fonds, notamment les écoles, CFA et organismes de formation. Cette affectation s'effectue via la plateforme nationale **SOLTéA**, mise à disposition par la Caisse des Dépôts.

C'est l'occasion de renforcer vos liens avec **l'Ecole de Commerce et de Management CORSICA / KEDGE Business School**.

Votre versement de taxe d'apprentissage à ECM CORSICA est précieux pour soutenir nos innovations pédagogiques et former vos futures équipes.

Il nous donne également l'occasion de tisser des liens et d'ouvrir un dialogue :

- quels profils recherchez-vous ?
- quelles compétences spécifiques doivent-ils acquérir ?
- à quels enjeux doivent-ils être préparés :
innovation, transformation digitale, nouveaux modes de consommation ?



SERVICE EN LIGNE DÉDIÉ
aux employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage
et aux établissements habilités à le percevoir

COMMENT DÉCLARER

QU'EST CE QUE SOLTéA ?

SOLTéA est la plateforme en ligne dédiée aux employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage et aux établissements habilités à le percevoir.

En s'inscrivant sur **SOLTéA**, les employeurs pourront choisir les établissements habilités et/ou les formations qu'ils souhaitent soutenir. La Caisse des Dépôts effectuera alors le versement aux établissements bénéficiaires désignés conformément aux vœux des entreprises.

A noter : aucun versement au titre du solde de la taxe d'apprentissage ne peut être effectué directement aux établissements par les employeurs : **SOLTéA** est l'unique moyen de répartition et de reversement du solde de la taxe d'apprentissage aux établissements

EN TANT QU'EMPLOYEUR CONTRIBUTEUR, QUE DOIS-JE FAIRE SUR LA PLATEFORME SOLTéA ?

Les employeurs doivent se connecter à la plateforme **SOLTéA** et désigner le ou les établissements, composantes, établissements secondaires ou formations qu'ils souhaitent soutenir.



Je suis déclarant ou tiers déclarant

- Je déclare et paye la taxe d'apprentissage 2024 en DSN à destination de l'Urssaf et/ou la MSA
 - Mensuellement en 2025 pour la part principale
 - Sur la DSN d'avril 2026 pour le solde
- Je désigne les bénéficiaires du solde
 - Je me connecte à partir du 26 Mai 2026 sur le service disponible sur Net-Entreprises.fr pour les entreprises
- Je peux suivre les versements effectués par la plateforme SOLTéA sur le service disponible sur Net-Entreprises.fr pour les entreprises

**L'ECM CORSICA est habilitée à recevoir votre versement
de taxe d'apprentissage avec le code UAI : 7200709h
ou avec le SIRET : 130 014 574 00078**